

# UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIEGE DE  
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°122 – Janvier 2022 - [uncdir@unc.fr](mailto:uncdir@unc.fr)



*Que la joie et l'espérance  
vous accompagnent  
dans chacune de  
vos actions tout au long  
de l'année 2022*

Le personnel  
du siège national de l'UNC

## ACTUALITÉS

CONGRES NATIONAL A TOURS  
27, 28 ET 29 MAI 2022

Hébergement : réservation auprès de l'office de Tourisme de Tours 78 - 82 rue Bernard Palissy 37042  
Tours Cedex | ☎ 02 47 70 37 46 - 06 08 45 80 26 [congres@tours-tourisme.fr](mailto:congres@tours-tourisme.fr)  
Lien de réservation : <http://online3-next.citybreak.com/616845485:fr/hebergements>

### Programme :

▣ *Vendredi 27 mai*

- De 14h à 18h : accueil des congressistes en gare SNCF de Tours
- De 16h30 à 19h00 : réception à l'Hôtel de Ville de Tours (sur invitation)
- 20h : dîner de cohésion

▣ *Samedi 28 mai*

- De 14h à 18h : accueil des congressistes en gare SNCF de Tours
- 9h : départ des excursions
- De 13h à 17h : assemblée générale statutaire
- De 17h à 18h : conseil d'administration national
- 18h30 : cérémonie religieuse en la cathédrale Saint-Gatien

▣ *Dimanche 29 mai*

- De 7h30 à 9h : accueil des congressistes
- De 9h à 11h30 : 92<sup>e</sup> congrès national
- De 11h30 à 13h : défilé et cérémonie au jardin du Souvenir
- De 13h30 à 16h30 : banquet de clôture



# FONCTIONNEMENT INTERNE

## INFORMATION AU PROFIT DES NOUVEAUX PRESIDENTS



Les différents intervenants répondront à toutes les interrogations des nouveaux responsables. Ce sera également l'opportunité de visiter le siège national, de faire connaissance avec les différents services, et de régler des questions particulières.

▶ Le coût du déplacement est à la charge du siège national selon des modalités qui seront précisées dans l'invitation.

**Lundi 7 février 2022**  
**De**  
**8h45 à 16h00**

## COMMISSION DE LA CARTE DU COMBATTANT

La réunion du 9 décembre 2021 du groupe de travail de la commission restreinte de la carte du combattant s'est déroulée en présence de Mme Peucelle-Delélis, directrice générale de l'ONAC VG.

### Cartes attribuées le 09 décembre 2021

TOE	0
39/45	1
Indo	3
AFN	182
OPEX	3 195
<b>TOTAL</b>	<b>3 381</b>



### Total cumulé en 2021

TOE	0
39/45	9
Indo	9
AFN	657
OPEX	12 259
<b>TOTAL</b>	<b>12 934</b>

### Cartes Algérie 63/64

9 décembre 2021	449
Cumulé au 09/12	1 322
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 433</b>

### Cartes Algérie art. 109 (carte à cheval)

9 décembre 2021	60
Cumulé au 09/12	170
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 901</b>

### Cartes OPEX art. 87 (120 jours)

9 décembre 2021	2 947
Cumulé au 09/12	11 216
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128 559</b>

**Carte du combattant :**  
avoir pris part aux conflits armés ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France, remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- ▶ Totaliser au moins 4 mois de service et avoir appartenu à une unité ayant connu 9 actions de feu ou de combat pendant son temps de présence, ou avoir participé personnellement à 5 actions de feu ou de combat.
- ▶ Avoir été détenu par l'adversaire et avoir été privé de la protection des conventions de Genève (militaire uniquement) et/ou avoir subi une longue captivité.
- ▶ Avoir appartenu à une unité reconnue comme combattante pendant au moins 90 jours.
- ▶ Avoir été évacué pour une blessure reçue ou une maladie contractée pendant le service dans une unité reconnue comme combattante ou avoir reçu une blessure reconnue comme une blessure de guerre par l'autorité militaire.
- ▶ Avoir fait l'objet d'une citation individuelle avec croix.



Attention, il existe deux calendriers à ne pas confondre ! Le premier, le calendrier A, présente les dates limite d'envoi pour la gestion de votre fichier d'abonnés, soit la date après laquelle les rajouts et suppressions d'abonnés sur le fichier de la société EDIIS ne pourront plus être pris en compte pour le magazine suivant.

## La Voix du Combattant calendriers 2022

Le calendrier B, est celui des envois des articles de votre département à la rédaction de *La Voix du combattant* [vdc.regional@gmail.com](mailto:vdc.regional@gmail.com)

Voici ce calendrier A, relatif à la gestion du fichier des abonnés de votre département.

Date de parution du magazine	Date limite de modification de votre fichier
N° 1872 (février 2022)	19 janvier 2022
N° 1873 (mars 2022)	23 février 2022
N° 1874 (avril 2022)	23 mars 2022
N° 1875 (mai 2022)	20 avril 2022
N° 1876 (juin-juillet 2022)	8 juin 2022
N° 1877 (août-septembre 2022)	24 août 2022
N° 1878 (octobre 2022)	21 septembre 2022
N° 1879 (novembre 2022)	19 octobre 2022
N° 1880 (décembre)	17 novembre 2022

Il présente les dates limites d'envoi après lesquelles vos articles ne pourront plus être intégrés au prochain journal.

Date de parution du magazine	Envoi par mail avant le
N° 1873 (mars 2022)	Mercredi 19 janvier 2022
N° 1874 (avril 2022)	Vendredi 18 février 2022
N° 1875 (mai 2022)	Vendredi 18 mars 2022
N° 1876 (juin-juillet 2022)	Mardi 19 avril 2022
N° 1877 (août-septembre 2022)	Vendredi 17 juin 2022
N° 1878 (octobre 2022)	Vendredi 15 juillet 2022
N° 1879 (novembre 2022)	Vendredi 16 septembre 2022
N° 1880 (décembre 2022)	Mercredi 19 octobre 2022

## On s'appelle UNC et rien d'autre !

Certaines associations locales souhaitent accoler au nom « UNC », le nom d'une composante (exemple UNC-OPEX) ou une activité (UNC mémoire). L'intention est louable, mais cela n'est pas envisageable. En effet, l'article 2 des statuts-types de l'UNC énonce que « *l'association prend la dénomination suivante : Union Nationale des Combattants de [nom de la commune ou groupement de commune]* ». Cet article s'impose à toutes associations départementales ou locales qui constituent l'UNC. Le nom « UNC » qui existe maintenant depuis plus de 100 ans est une « marque » connue, reconnue et respectée. Par ailleurs, l'UNC est « une et indivisible », bien que constituée de composantes diverses, ce qui fait sa force. Adjoindre un autre terme pourrait laisser penser que l'activité de l'association se limite à la population ou à l'activité citée, ce qui serait réducteur et pourrait même être contre-productif pour recruter.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## APPELÉ DU CONTINGENT

Vous avez servi comme volontaire service long. Vous pouvez demander l'attribution du Titre de reconnaissance de la Nation. Vous pouvez faire directement votre demande au service de proximité de l'ONACVG rattaché à votre lieu de résidence soit par courrier, soit en ligne.

## L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

L'attribution du diplôme de porte-drapeau, créé en 1961, obéit à une procédure qu'il convient de rappeler. Constituer un dossier de candidature est de la responsabilité des présidents de fédération départementale UNC qui valorisent ainsi leurs porte-drapeaux. Être titulaire d'un diplôme de porte-drapeau est le préalable indispensable pour déposer une candidature à l'ordre national du Mérite.

### Qui présente un candidat au diplôme ?

↪ La demande doit être formulée par le président départemental de l'UNC, lequel atteste de la durée des services, et adressée à l'ONAC.

### Qui apprécie la candidature ?

↪ Une commission départementale compétente apprécie la situation du candidat et émet un avis.



### Quels sont les critères pris en compte ?

- 1 La durée des services accomplis : 3 années minimum, consécutives ou non en tant que titulaire ou en tant que suppléant.
- 2 Le requérant doit réunir toutes les conditions d'honorabilité et de tenue qui sied à un porteur de drapeau.
- 3 L'emblème porté est le drapeau tricolore UNC.
- 4 Le diplôme est attribué au porteur du drapeau quel que soit son statut : ancien combattant ou non, ressortissant de l'ONAC ou non.
- 5 Aucune condition de majorité n'est exigée.

### Peut-on solliciter plusieurs fois un diplôme ?

Un porte-drapeau peut en effet solliciter un diplôme quatre fois, après 3, 10, 20 et 30 ans de service.

### Comment la décision est-elle notifiée ?

↪ Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est adressé au président départemental de l'UNC. En cas de refus, celui-ci peut interjeter appel devant la commission nationale.

### Comment se présente l'insigne ?

- ↪ 3 années de service : insigne en bronze,
- ↪ 10 années de service : insigne en bronze avec étoile argentée,
- ↪ 20 années de service : insigne en bronze avec étoile dorée,
- ↪ 30 années de service : insigne en bronze avec palme argentée.

En cérémonie, le porte-drapeau revêt l'insigne le plus élevé dans le grade auquel il peut prétendre.